



Fonctionnement des juridictions dans le contexte de la crise sanitaire du Covid- 19

**Hogan
Lovells**

Tribunaux de commerce
avril 2020

Juridiction concernée	Indications de la juridiction	Sources
<p>Tribunal de commerce de Paris</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des audiences jusqu'au 17 avril inclus, sauf urgences caractérisées ; les nouvelles dates d'audiences seront communiquées après la fin du confinement <p><u>Prévention et traitements des difficultés des entreprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien de certaines ouvertures de redressements judiciaires sur déclaration de cessation des paiements pour les entreprises ayant des salariés (appréciation au cas par cas) ; saisine par courriel ; audiences le mercredi matin • Maintien de certaines audiences en matière de procédures préventives, par téléconférence, les mardi et jeudi matin • Possibilité de statuer en urgence sur les plans de cession • Demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation, requêtes au juge commissaire et au président en ligne via le tribunal digital • Pour les procédures préventives, saisine par courriel : prevention@greffe-tc-paris.fr ; mettre en copie Monsieur Vallée ; joindre au mail l'ensemble du dossier (Kbis, situation actuelle et prévisionnelle de trésorerie, compte d'exploitation prévisionnel, attestations sur l'honneur d'absence de cessation des paiements et, pour les procédures de conciliation, attestation d'absence de procédure de conciliation dans les 3 mois précédant la demande) ; rendez-vous en visioconférence <p><u>Pour les autres contentieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Placement d'assignations d'heure à heure en cas d'urgence caractérisée par courriel (contenant l'assignation et les pièces) : refere@greffe-tc-paris.fr, à l'attention de M. Mantoux, Juge délégué aux référés • Requêtes en injonction de payer, requêtes au président en ligne via le tribunal digital • Placement des assignations au fond, demande de renvoi et échange de conclusions en ligne via le RPVA • Utilisez le RPVA-TC pour placer vos affaires sur la 18ème chambre dédiée aux placements et conciliations, ainsi que sur les chambres spécialisées exclusivement pour jonction avec des instances en cours devant ces chambres 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Paris en date du 16 mars 2020</p>
<p>Tribunal de commerce de Nanterre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des audiences pour une durée indéterminée, sauf urgences • Audiences maintenues par visioconférence 	<p>Circulaire du Tribunal de commerce de Nanterre communiquée aux AJ/MJ</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Renvoi à 8 semaines pour les affaires de la semaine du 16 mars, à 6 semaines pour les autres affaires ; date de renvoi disponible sur infogreffe.fr • Contact du Tribunal par courriel : contact@greffe-tc-nanterre.fr <p><u>Prévention et traitements des difficultés des entreprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des ouvertures de sauvegarde/redressement/liquidation pour les entreprises qui ne peuvent plus payer leur personnel, des adoptions de plans de cession et des homologations d'accords de conciliation • Dépôt des déclarations de cessation des paiements aux fins d'ouverture d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, en ligne via le RPVA ou le tribunal digital • Prise de rendez-vous par courriel en matière de procédures préventives : prevention@greffe-tc-nanterre.fr et • Saisine du tribunal par courriel pour ouverture d'un mandat ad hoc ou d'une conciliation : audience@greffe-tc-nanterre.fr <p><u>Autres contentieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des référés urgents sur assignation d'heure à heure • Assignations, requêtes au président et référés d'heure à heure placés en ligne via le RPVA ou le tribunal digital • Reconvocation des parties à partir de mai dans les affaires comprenant des modes alternatifs de règlement des litiges 	<p>en date du 16 mars 2020</p> <p>Q&A de l'ordre en date du 30 mars 2020</p>
<p>Tribunal de commerce de Bobigny</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renvoi de toutes les affaires (y compris devant le juge commissaire) à 58 jours en fonction du calendrier judiciaire, sauf affaires urgentes <p><u>Prévention et traitement des difficultés des entreprises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Saisine de la juridiction par courriel : prevention@greffe-tc-bobigny.fr et audience@greffe-tc-bobigny.fr • Permanence téléphonique : 01.41.83.61.51 • Audiences exceptionnelles pour les affaires urgentes, en présence du procureur adjoint et avec une formation de 3 juges (les prochaines les 21 et 24 avril) ; dossiers à communiquer au plus tard une semaine avant l'audience <p><u>Autres contentieux :</u></p>	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Bobigny en date du 16 mars 2020</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Assignation en référé d'heure à heure via les services de la présidence • Audiences maintenus par téléphone 	
Tribunal de commerce de Créteil	<ul style="list-style-type: none"> • Report de toutes les affaires pour une durée indéterminée • Suspension de toutes les procédures collectives et préventives, à l'exception des mandats ad hoc strictement nécessaires • Permanence par courriel en matière de prévention des difficultés : audience@greffe-tc-creteil.fr • Contact du Tribunal par courriel pour toute autre question : audience@greffe-tc-creteil.fr 	Communiqué du Tribunal de commerce de Créteil en date du 24 mars 2020
Tribunal de commerce d'Evry	<ul style="list-style-type: none"> • Saisine du Tribunal en ligne : <ul style="list-style-type: none"> ○ via le tribunal digital pour les justiciables ○ via https://ebarreau.fr pour les avocats ○ via http://www.avocatparis.org/e-barreau pour les avocats de Paris 	Communiqué du Tribunal de commerce d'Evry en date du 19 mars 2020
Tribunal de commerce de Meaux	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt des dossiers physiques dans la boîte aux lettres du greffe • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Permanence par courriel en matière de prévention et traitement des difficultés des entreprises : gtcmeaux@free.fr • Contact du Tribunal pour toute autre question : gtcmeaux@free.fr 	Communiqué du Tribunal de commerce de Meaux en date du 16 mars 2020
Tribunal de commerce de Melun	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension de toutes les audiences pour une durée indéterminée • Ouverture de redressement/liquidation sur déclaration de cessation des paiements possible en présence de salariés impayés • Prise de rendez-vous téléphonique avec le président pour les procédures préventives par courriel • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital 	(à confirmer)

Tribunal de commerce de Sens	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation de toutes les audiences • Envoi des déclarations de cessation des paiements par courrier, mais aucune ouverture envisagée • Pas d'audience envisagée pour statuer sur les plans, même en présence de salariés • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital 	(à confirmer)
Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence	<ul style="list-style-type: none"> • Report des audiences de contentieux à trois mois • Report des audiences en matière de procédures collectives à deux mois, sauf urgence • Saisine du Tribunal en cas d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> ○ Par téléphone : 07.79.60.35.12 ○ Par courriel : sos-tc-covid19@greffe-tc-aixenprovence.fr • Contact du Tribunal pour toute autre demande : judiciaire@greffe-tc-aixenprovence.fr 	Communiqué du Tribunal de commerce d'Aix en date du 27 mars 2020
Tribunal de commerce d'Albi	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation des audiences pour une durée indéterminée • Permanence par courriel pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : judiciaire@greffe-tc-albi.fr 	Communiqué du Tribunal de commerce d'Albi en date du 16 mars 2020
Tribunal de commerce d'Amiens	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de référés urgents • Ouverture des procédures collectives possible • Ouverture de procédures préventives par courrier 	(à confirmer)
Tribunal de commerce d'Angers	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les audiences sont reportées • Envoi des requêtes par courrier • Demandes urgentes au président par courrier 	(à confirmer)
Tribunal de commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des désignations de mandataires ad hoc, homologations d'accords de conciliation, examen des plans de 	Communiqué du Tribunal

d'Angoulême	<p>cession</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des référés et contentieux urgents • Saisine du Tribunal en ligne : <ul style="list-style-type: none"> ○ via le tribunal digital pour les justiciables ○ via le RPVA pour les avocats <p>Doubler la demande par un message électronique précisant la nature de l'urgence : audience@greffe-tc-angouleme.fr</p>	de commerce d'Angoulême en date du 22 mars 2020
Tribunal de commerce d'Annecy	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers physiques à adresser par courrier : 19 avenue du Parmelan, 74000 Annecy • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Contact du Tribunal pour toute autre demande : judiciaire@greffe-tc-annecy.fr 	Communiqué du Tribunal de commerce d'Annecy en date du 16 mars 2020
Tribunal de commerce d'Aubenas	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers physiques à adresser par courrier : 10 rue Georges Couderc, 07200 Aubenas • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Contact du Tribunal pour toute autre demande : 04.75.89.21.80 	Communiqué du Tribunal de commerce d'Aubenas en date du 16 mars 2020
Tribunal de commerce d'Auch	<ul style="list-style-type: none"> • Renvoi des audiences programmées • Maintien des référés urgents et de certaines audiences en matière de procédures collectives • Dossiers physiques à adresser par courrier : 4 place du Maréchal Lannes, CS 70390, 32008 Auch cedex • Permanence par courriel pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : judiciaire@greffe-tc-auch.fr • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Contact du Tribunal pour toute autre demande (de 9h à 12h) : 05.62.05.02.24 	Communiqué du Tribunal de commerce d'Auch en date du 18 mars 2020
Tribunal de commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers physiques à adresser par courrier : 2 boulevard Limbert, BP 21063, 84097 Avignon cedex 9 	Communiqué du Tribunal de commerce d'Avignon

<i>d'Avignon</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Permanence par courriel pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : prevention@greffe-tc-avignon.fr • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Contact du Tribunal pour toute autre demande : 04.90.14.31.82 	en date du 16 mars 2020
<i>Tribunal de commerce de Bordeaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Interruption de toute l'activité, sauf urgence (à justifier dans toute demande) ; urgence appréciée par le président • Maintien des demandes d'ouverture de mandat ad hoc, homologations de conciliation et plans de cession • Maintien des référés urgents, transmettre le projet d'assignation avant délivrance 	(à confirmer)
<i>Tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Report des audiences pour une durée indéterminée, sauf urgence • Pour les audiences de procédures collectives, adresser la demande par courriel : pc@greffe-tc-boulognesurmer.fr • Saisine du Tribunal par requête au président aux fins d'assignation à jour fixe ; adresser la demande par courriel : audience@greffe-tc-boulognesurmer.fr 	Communiqué du Tribunal de commerce de Boulogne en date du 24 mars 2020
<i>Tribunal de commerce de Brest</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Permanence téléphonique pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : 02.98.43.82.93 ou 02.98.43.82.91 • Saisine du Tribunal en ligne <ul style="list-style-type: none"> ○ via le tribunal digital pour les justiciables ○ via le RPVA pour les avocats • Contact du Tribunal pour toute autre demande : 02.98.43.31.31 	Communiqué du Tribunal de commerce de Brest en date du 16 mars 2020
<i>Tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension de toutes les audiences au fond et de l'accueil téléphonique • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Permanence par courriel : <ul style="list-style-type: none"> ○ procédures préventives : secretariat.presidence@greffe-tc-bourgenbresse.fr 	Communiqué du Tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse en date du 16 mars 2020

	<ul style="list-style-type: none"> o procédures collectives : procedures.collectives@greffe-tc-bourgenbresse.fr (ou par courrier) 	
<i>Tribunal de commerce de Cannes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Contact du Tribunal pour toute autre demande par courriel : judiciaire@greffe-tc-cannes.fr 	Communiqué du Tribunal de commerce de Cannes en date du 25 mars 2020
<i>Tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers physiques à adresser par courrier : 2 rue Perrot d'Ablancourt, BP 30520, 51008 Châlons-en-Champagne Cedex • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Permanence téléphonique pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : 03.26.68.52.72 • Contact du Tribunal pour toute autre demande : 03.26.68.52.72 	Communiqué du Tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne en date du 16 mars 2020
<i>Tribunal de commerce de Chambéry</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des audiences urgentes par visioconférence • Maintien des demandes en matière de procédures préventives et pour l'ouverture de procédures collectives pour des entreprises ayant des salariés • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Contact du Tribunal pour toute autre demande : gtc@greffe-tc-chambery.fr 	Communiqué du Tribunal de commerce de Chambéry en date du 30 mars 2020
<i>Tribunal de commerce de Chaumont</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital 	Communiqué du Tribunal de commerce de Chaumont en date du 13 mars 2020
<i>Tribunal de commerce de Coutances</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers physiques à adresser par courrier : 67 rue Saint-Nicolas, 50208 Coutances cedex • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Permanence téléphonique pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : 02.33.19.42.11 • Contact du Tribunal pour toute autre demande : 02.33.19.42.11 	Communiqué du Tribunal de commerce de Coutances en date du 16 mars 2020

<p><i>Tribunal de commerce de Dijon</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permanence par courriel pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises • Permanence téléphonique pour les affaires urgentes • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital 	<p>(à confirmer)</p>
<p><i>Tribunal de commerce de Douai</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers physiques à adresser par courrier : 66 rue Saint Julien, 59500 Douai • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Permanence pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : <ul style="list-style-type: none"> ○ Par courriel : judiciaire@greffe-tc-douai.fr ou judiciaire2@greffe-tc-douai.fr ○ Par fax : 03.27.88.40.49 ○ Par courrier • Contact du Tribunal pour toute autre demande : 03.27.96.17.43 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Douai en date du 16 mars 2020</p>
<p><i>Tribunal de commerce de Dunkerque</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Report des audiences de contentieux, de mise en état, de sanctions et de clôture en matière de procédures collectives, ainsi que celles devant le juge commissaire • Principe d'absence d'ouverture de nouvelles procédures collectives • Eventuel examen sur dossier des plans de cession urgents (incidence significative sur l'emploi) 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Dunkerque en date du 16 mars 2020</p>
<p><i>Tribunal de commerce de Grenoble</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation de l'intégralité des audiences prévues à durée indéterminée • Dépôt par courriel des déclarations de cessation des paiements : contact@greffe-tc-grenoble.fr • Contact du Tribunal pour toute autre demande : contact@greffe-tc-grenoble.fr 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Grenoble en date du 16 mars 2020</p>
<p><i>Tribunal de commerce La Roche-sur-Yon</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permanence par courriel : <ul style="list-style-type: none"> ○ pour toutes les audiences et les procédures collectives : contactjudiciaire@qtc-larochesuryon.fr ○ pour les procédures préventives : presidence@qtc-larochesuryon.fr 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce La Roche-sur-Yon</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Contact du Tribunal pour toute autre demande : 02.51.37.67.05 	
Tribunal de commerce de La Rochelle	<ul style="list-style-type: none"> Suspension des audiences jusqu'au 15 avril, sauf urgence Maintien des référés d'heure à heure Maintien de l'étude des affaires sur dossiers pour les déclarations de cessation des paiements et les entreprises en période d'observation Maintien de certaines audiences en matière de procédures collectives : <ul style="list-style-type: none"> transmission de la demande d'ouverture par tout moyen audiences sur les demandes d'ouverture le mardi à 10h renvoi des audiences devant le juge commissaire Tenue des procédures maintenues : <ul style="list-style-type: none"> sans audience, sur accord écrit des parties, et échanges entre les parties par tout moyen dans le respect du contradictoire (RPVA et courriels), avec copie au greffe Tableau des renvois d'audiences disponible en ligne : http://www.greffe-tc-larochelle.fr/index.php?pg=gen_news 	Communiqués du Tribunal de commerce de La Rochelle en date des 16 mars et 1 ^{er} avril 2020
Tribunal de commerce de Libourne	<ul style="list-style-type: none"> Dossiers physiques à adresser par courrier : 36 Rue Victor Hugo, BP 195, 33504 Libourne cedex Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital Permanence téléphonique pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : 07.69.15.04.71 Contact du Tribunal pour toute autre demande : <ul style="list-style-type: none"> Par courriel : contact@greffe-tc-libourne.fr (à privilégier) Par téléphone : 07.69.15.04.71 	Communiqué du Tribunal de commerce de Libourne en date du 16 mars 2020

<p>Tribunal de commerce de Lille</p>	<p><u>Prévention et traitement des difficultés des entreprises</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saisine du Tribunal : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ouverture d'une procédure collective sur déclaration de cessation des paiements : dcp@gtclille.fr ○ Désignation d'un mandat ad hoc ou d'un conciliateur : t.c.lille@orange.fr <p><u>Autres contentieux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saisine du Tribunal en ligne : <ul style="list-style-type: none"> ○ via le tribunal digital pour les justiciables ○ via le RPVA pour les avocats 	<p>Communiqués du Tribunal de commerce de Lille en date des 17 et 23 mars 2020</p>
<p>Tribunal de commerce de Limoges</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les audiences sont annulées, sauf urgence • Dossiers physiques à adresser par courrier (traitement sous 7 jours maximum) : 23 place Winston Churchill, Cité Judiciaire, 87000 LIMOGES • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Contact du Tribunal pour toute autre demande : guichet@greffe-tc-limoges.fr 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Limoges en date du 19 mars 2020</p>
<p>Tribunal de commerce de Lons-le-Saunier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Contact du Tribunal pour toute autre demande (de 9h à 12h) : 03.84.24.44.76 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Lons-le-Saunier en date du 16 mars 2020</p>
<p>Tribunal de commerce de Lyon</p>	<p><u>Prévention et traitement des difficultés des entreprises</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension des audiences jusqu'au 10 avril • Maintien de l'étude des affaires sur dossiers pour les déclarations de cessation des paiements et les entreprises en période d'observation • Permanence pour les procédures collectives sur DCP : 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Lyon en date du 19 mars 2020</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ○ en ligne via le tribunal digital ○ par courriel : dcp@greffe-tc-lyon.fr ○ par téléphone : 04.72.60.69.82 <ul style="list-style-type: none"> • Permanence pour les procédures préventives : <ul style="list-style-type: none"> ○ par courriel : prevention@greffe-tc-lyon.fr ○ par téléphone : 04.72.60.69.99 <p><u>Autres contentieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension des audiences jusqu'au 10 avril, nouvelle convocation pour les affaires comprenant des modes alternatifs de règlement des différends • Maintien des référés d'heure à heure • Saisine du Tribunal en ligne : <ul style="list-style-type: none"> ○ via le tribunal digital pour les justiciables ○ via le RPVA pour les avocats • Contact du Tribunal pour toute autre demande : 04.72.60.69.80 	
<i>Tribunal de commerce de Montpellier</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Permanence par courriel pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : audience@greffe-tc-montpellier.fr 	Communiqué du Tribunal de commerce de Montpellier en date du 24 mars 2020
<i>Tribunal de commerce de Nantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Permanence par courriel pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : gtpc@tc-nantes.fr, fbabin@tc-nantes.fr et mmontfort@tc-nantes.fr 	Communiqué du Tribunal de commerce de Nantes en date du 13 mars 2020
<i>Tribunal de commerce de</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des ouvertures de mandats ad hoc : 	Communiqué du Tribunal

Nice	<ul style="list-style-type: none"> ○ Envoi de la requête par courriel avec les pièces (extrait Kbis, état des nantissements, derniers comptes, situation de trésorerie, compte d'exploitation prévisionnel, convention d'honoraires du mandataire) ○ Communication d'une date de visio-conférence dès réception 	de commerce de Nice en date du 9 mars 2020
Tribunal de commerce de Nîmes	<ul style="list-style-type: none"> • Permanence par courriel <ul style="list-style-type: none"> ○ pour les procédures préventives : privilege@greffe-tc-nimes.fr ○ pour les procédures collectives : pc@greffe-tc-nimes.fr 	(à confirmer)
Tribunal de commerce d'Orléans	<ul style="list-style-type: none"> • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital 	(à confirmer)
Tribunal de commerce de Poitiers	<ul style="list-style-type: none"> • Saisine du Tribunal en ligne : <ul style="list-style-type: none"> ○ via le tribunal digital pour les justiciables ○ via le RPVA pour les avocats • Permanence par courriel pour le traitement des difficultés des entreprises : contact@greffe-tc-poitiers.fr • Requête en mandat ad hoc (privilégier) et en conciliation (exception) : contact@greffe-tc-poitiers.fr • Contact du Tribunal pour toute autre demande : <ul style="list-style-type: none"> ○ Par téléphone : 01.86.86.05.78 ○ Par courriel : contact@greffe-tc-poitiers.fr 	Communiqué du Tribunal de commerce de Poitiers en date du 17 mars 2020
Tribunal de commerce de Quimper	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des référés urgents • Maintien des audiences des procédures collectives (à l'exclusion des audiences devant le juge commissaire) • Saisine du Tribunal en ligne via le RPVA • Contact du Tribunal pour toute autre demande : 02.98.55.42.47 	Communiqué du Tribunal de commerce de Quimper en date du 16 mars 2020

<p><i>Tribunal de commerce de Reims</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Permanence par courriel pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : pc@greffe-tc-reims.fr • Contact du Tribunal pour toute autre demande <ul style="list-style-type: none"> ○ Par téléphone : 03.26.88.30.66 et 03.26.88.30.76 ○ Par courriel : accueil@greffe-tc-reims.fr 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Reims en date du 26 mars 2020</p>
<p><i>Tribunal de commerce de Rennes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des référés urgents • Maintien du dépôt des demandes d'ouverture de procédures collectives, mais dossier non traité • Maintien des ouvertures de mandat ad hoc • Maintien exceptionnel des audiences sur plans de cession ; utilisation de la visioconférence 	<p>(à confirmer)</p>
<p><i>Tribunal de commerce de Roanne</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers physiques à adresser par courrier : 5 bis place Georges Clemenceau Palais de Justice, CS 90246, 42333 Roanne cedex • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Permanence par courriel pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : contact@greffe-tc-roanne.fr • Contact du Tribunal pour toute autre demande : <ul style="list-style-type: none"> ○ Par téléphone (de 9h à 12h) : 04.77.72.06.22 ○ Par courriel : contact@greffe-tc-roanne.fr 	<p>Communiqués du Tribunal de commerce de Roanne en date des 16 et 24 mars 2020</p>
<p><i>Tribunal de commerce de Saint-Nazaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des audiences pour une durée indéterminée • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Saint-Nazaire en date du 18 mars 2020</p>

<p><i>Tribunal de commerce de Saint-Quentin</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation de toutes les audiences pour une durée indéterminée • Dossiers physiques à adresser par courrier : Place du Palais de Justice, 02100 Saint-Quentin • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Permanence par courriel pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : contact@greffe-tc-saintquentin.fr • Contact du Tribunal pour toute autre demande : contact@greffe-tc-saintquentin.fr 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Saint-Quentin en date du 20 mars 2020</p>
<p><i>Tribunal de commerce de Toulouse</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers physiques à adresser par courrier (réception actuellement assurée) : Place de la Bourse, B.P. 7016, 31068 Toulouse Cedex 7 • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Permanence téléphonique pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : 05.61.23.38.16 • Contact du Tribunal pour toute autre demande : <ul style="list-style-type: none"> ○ Par téléphone (de 9h à 12h) : 05.61.11.02.00 ○ Par courriel : greffe@greffe-tc-toulouse.fr 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Toulouse</p>
<p><i>Tribunal de commerce de Tours</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Saisine du Tribunal pour déposer une déclaration de cessation des paiements : <ul style="list-style-type: none"> ○ en ligne, via le tribunal digital ○ par courriel : gtc.tours@orange.fr ; accusé réception en retour 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Tours en date du 30 mars 2020</p>
<p><i>Tribunal de commerce de Troyes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension de toutes les audiences pour une durée indéterminée • Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital • Contact du Tribunal pour toute autre question urgente : gtc@greffe-tc-troyes.fr 	<p>Communiqué du Tribunal de commerce de Troyes en date du 30 mars 2020</p>
<p><i>Tribunal de commerce de</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers physiques à adresser par courrier (réception actuellement assurée) : 3 place du Commerce; 59300 	<p>Communiqué du Tribunal</p>

Valenciennes	Valenciennes <ul style="list-style-type: none">• Saisine du Tribunal en ligne via le tribunal digital• Permanence par courriel pour la prévention et le traitement des difficultés des entreprises : contact@greffe-tc-valenciennes.fr• Contact du Tribunal pour toute autre demande : contact@greffe-tc-valenciennes.fr	de commerce de Valenciennes en date du 16 mars 2020
---------------------	--	---

Alicante
Amsterdam
Baltimore
Birmingham
Boston
Bruxelles
Budapest*
Colorado Springs
Denver
Dubai
Düsseldorf
Francfort
Hambourg
Hanoï
Hô-Chi-Minh Ville
Hong Kong
Houston
Jakarta*
Johannesbourg
Londres
Los Angeles
Louisville
Luxembourg
Madrid
Mexico
Miami
Milan
Minneapolis
Monterrey
Moscou
Munich
New York
Oulan-Bator*
Paris
Pékin
Perth
Philadelphie
Riyad*
Rome
San Francisco
São Paulo
Shanghai
Shanghai FTZ*
Silicon Valley
Singapour
Sydney
Tokyo
Varsovie
Virginie du Nord
Washington, D.C.
Zagreb*

*Nos bureaux associés
Centre de Service Juridique: Berlin

www.hoganlovells.com

"Hogan Lovells" ou le "Cabinet" est un cabinet d'avocats international comprenant Hogan Lovells International LLP, Hogan Lovells US LLP et leurs affiliés.

Les termes "associé" ou "partner" désignent un membre ou un associé de Hogan Lovells International LLP, de Hogan Lovells US LLP ou de l'une leurs entités affiliées, ou un employé ou un consultant de statut équivalent. Certaines personnes, désignées comme associés ou partners, mais qui ne sont pas membres de Hogan Lovells International LLP, ne jouissent pas de qualifications professionnelles équivalentes à celles d'un membre.

Pour plus d'information sur Hogan Lovells, les associés et leurs qualifications, voir www.hoganlovells.com.

Lorsque des études de cas sont reprises, les résultats obtenus ne constituent pas une garantie de résultats similaires pour les autres clients.

©Hogan Lovells 2020. Tous droits réservés.